

COMMUNE  
de  
RANSPACH-LE-BAS



Membres en exercice : 15  
Conseillers en fonction : 15  
Conseillers présents : 15  
Conseillers votants : 15  
Pour : 15  
Contre : 0  
Abstention : 0

**DCM N°08/2026**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 22 MARS 2026**

L'an deux mil vingt-six, le 22 mars à 17h00, le Conseil Municipal de Ranspach-le-Bas s'est réuni en séance ordinaire

**Présents :** André BARRACA, Bruno BASSI, Cyrielle BOUDON, Audrey BRUGEMANN, Philippe BRUGEMANN, Myriam GOEPFERT, Julie HOFFSTETTER, Clothilde ISBARY, Floriane KARRER, Manuel KILO, Jérémie MULLER, Ophélie MULLER-TROENDLE, Laurent SCHMITT, François SCHURRER, Catherine TROENDLE.

**Absent excusé :**

**Secrétaire de séance :** Bruno BASSI

**OBJET : ELECTION DU MAIRE**

Les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Mme Catherine TROENDLE, la plus âgée des membres du conseil.

Sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7 ;
- Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;
- Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

**1<sup>er</sup> tour de scrutin**

Nombre de bulletins : 15

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

A obtenu :

– Mme Catherine TROENDLE 15 voix (quinze voix)

- Mme Catherine TROENDLE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé(e) maire.

Suivent les signatures au registre.

POUR EXTRAIT CONFORME

Ranspach-le-Bas le 22/03/2026

Catherine TROENDLE  
Maire

Bruno BASSI  
Secrétaire de séance



COMMUNE  
de  
RANSPACH-LE-BAS



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 22 MARS 2026**

L'an deux mil vingt-six, le 22 mars à 17h00, le Conseil Municipal de Ranspach-le-Bas s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame le Maire Catherine TROENDLE

Membres en exercice : 15  
Conseillers en fonction : 15  
Conseillers présents : 15  
Conseillers votants : 15  
Pour : 15  
Contre : 0  
Abstention : 0

**Présents :** André BARRACA, Bruno BASSI, Cyrielle BOUDON, Audrey BRUGEMANN, Philippe BRUGEMANN, Myriam GOEPFERT, Julie HOFFSTETTER, Clothilde ISBARY, Floriane KARRER, Manuel KILO, Jérémie MULLER, Ophélie MULLER-TROENDLE, Laurent SCHMITT, François SCHURRER, Catherine TROENDLE.

**Absent excusé :**

**Secrétaire de séance :** Bruno BASSI

**DCM N°09/2026**

**OBJET : FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINT**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-2 et suivants ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit 4 adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 4 adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à 3 le nombre des adjoints au maire de la commune. Si un seul adjoint doit être élu, le président a rappelé qu'il est élu selon les mêmes modalités que le maire, à savoir au scrutin uninominal secret et à la majorité absolue

Considérant que le conseil municipal compte 15 membres. Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, décide la création de 3 postes d'adjoints.

Suivent les signatures au registre.

POUR EXTRAIT CONFORME  
Ranspach-le-Bas le 22/03/2026

Catherine TROENDLE  
Maire

Bruno BASSI  
Secrétaire de séance



COMMUNE  
de  
RANSPACH-LE-BAS



Membres en exercice : 15  
Conseillers en fonction : 15  
Conseillers présents : 15  
Conseillers votants : 15  
Pour : 15  
Contre : 0  
Abstention : 0

**DCM N°10/2026**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL**

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 22 MARS 2026**

L'an deux mil vingt-six, le 22 mars à 17h00, le Conseil Municipal de Ranspach-le-Bas s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame le Maire Catherine TROENDLE

**Présents :** André BARRACA, Bruno BASSI, Cyrielle BOUDON, Audrey BRUGEMANN, Philippe BRUGEMANN, Myriam GOEPFERT, Julie HOFFSTETTER, Clothilde ISBARY, Floriane KARRER, Manuel KILO, Jérémie MULLER, Ophélie MULLER-TROENDLE, Laurent SCHMITT, François SCHURRER, Catherine TROENDLE.

**Absent excusé :**

**Secrétaire de séance :** Bruno BASSI

**OBJET : ELECTIONS DES ADJOINTS**

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7-2 ;

Considérant que, dans toutes les communes, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après (établir pour les 3 tours de scrutin, le décompte de la majorité et des voix obtenues comme pour l'élection du maire) :

**1er tour de scrutin**

Nombre de bulletins : 15

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : .15

Majorité absolue : 8

A obtenu :

- Liste Manuel KILO, 15 voix (quinze voix)
- La liste Manuel KILO ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire : Monsieur Manuel KILO, Madame Ophélie MULLER-TROENDLE et Monsieur Philippe BRUGEMANN.

Suivent les signatures au registre.

POUR EXTRAIT CONFORME

Ranspach-le-Bas le 22/03/2026

Catherine TROENDLE  
Maire

Bruno BASSI  
Secrétaire de séance



COMMUNE  
de  
RANSPACH-LE-BAS



Membres en exercice : 15  
Conseillers en fonction : 15  
Conseillers présents : 15  
Conseillers votants : 15  
Pour : 15  
Contre : 0  
Abstention : 0

**DCM N°11/2026**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 22 MARS 2026**

L'an deux mil vingt-six, le 22 mars à 17h00, le Conseil Municipal de Ranspach-le-Bas s'est réuni en séance ordinaire

**Présents :** André BARRACA, Bruno BASSI, Cyrielle BOUDON, Audrey BRUGEMANN, Philippe BRUGEMANN, Myriam GOEPFERT, Julie HOFFSTETTER, Clothilde ISBARY, Floriane KARRER, Manuel KILO, Jérémie MULLER, Ophélie MULLER-TROENDLE, Laurent SCHMITT, François SCHURRER, Catherine TROENDLE.

**Absent excusé :**

**Secrétaire de séance :** Bruno BASSI

**OBJET :** ELECTION DES CONSEILLERS DELEGUES

Madame le Maire expose,

VU l'article L.2122-18 permettant au Maire de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions aux adjoints et aux conseillers municipaux,  
VU la Loi du 13/08/2004 relative aux Lois et responsabilités locales qui permet aux conseillers municipaux de recevoir des délégations de fonctions dès lors que chaque adjoint est titulaire d'une ou plusieurs délégations,  
CONSIDERANT que les domaines d'intervention à déléguer représentent une charge de travail importante et nécessite une présence régulière,

Aussi, Le Conseil Municipal de Ranspach-le-Bas après avoir entendu toutes les explications de Madame le Maire :

- **AUTORISE** la création de 4 postes de Conseillers délégués
- **NOMME :** André BARRACA, Floriane KARRER, Laurent SCHMITT et Cyrielle BOUDON conseillers délégués

Suivent les signatures au registre.

POUR EXTRAIT CONFORME

Ranspach-le-Bas le 22/03/2026

Catherine TROENDLE  
Maire

Bruno BASSI  
Secrétaire de séance



COMMUNE  
de  
RANSPACH-LE-BAS



## EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 22 MARS 2026**

L'an deux mil vingt-six, le 22 mars à 17h00, le Conseil Municipal de Ranspach-le-Bas s'est réuni en séance ordinaire

Membres en exercice : 15  
Conseillers en fonction : 15  
Conseillers présents : 15  
Conseillers votants : 15  
Pour : 15  
Contre : 0  
Abstention : 0

**Présents :** André BARRACA, Bruno BASSI, Cyrielle BOUDON, Audrey BRUGEMANN, Philippe BRUGEMANN, Myriam GOEPFERT, Julie HOFFSTETTER, Clothilde ISBARY, Floriane KARRER, Manuel KILO, Jérémie MULLER, Ophélie MULLER-TROENDLE, Laurent SCHMITT, François SCHURRER, Catherine TROENDLE.

**Absent excusé :**

**Secrétaire de séance :** Bruno BASSI

### DCM N°12/2026

|                |   |
|----------------|---|
| <b>OBJET :</b> | <b>CREATION DES COMMISSIONS COMMUNALES ET DESIGNATION DES MEMBRES</b> |
|----------------|---|

Conformément aux règles de l'administration, Madame le Maire invite l'assemblée à procéder à l'élection de diverses commissions communales et des membres qui les constituent.

A l'unanimité le Conseil Municipal a créé 6 commissions et élu les membres suivants à main levée :

- **Commission du cimetière :**
  - BRUGEMANN Philippe
  - BARRACA André
  - KILO Manuel
  - SCHMITT Laurent
  - SCHURRER François
- **Commission de la support-communication :**
  - BOUDON Cyrielle
  - BRUGEMANN Audrey
  - KILO Manuel
  - MULLER TROENDLE Ophélie
- **Commission animations :**
  - BASSI Bruno
  - KARRER Floriane
  - GOEPFERT Myriam
  - HOFFSTETTER Julie
  - ISBARY Clothilde
  - KILO Manuel
  - MULLER TROENDLE Ophélie
- **Commission urbanisme :**
  - BARRACA André
  - ISBARY Clothilde
  - KILO Manuel
  - MULLER Jérémie
  - SCHMITT Laurent

- **Commission commerce :**
  - BOUDON Cyrielle
  - BRUGEMANN Audrey
  - KILO Manuel
  - MULLER TROENDLE Ophélie
- **Commission consultative intercommunale des Sapeurs-Pompiers (CCI):**
  - TROENDLE Catherine (Titulaire)
  - ISBARY Clothilde (Suppléant)
  - BRUGEMANN Audrey (Titulaire)
  - KILO Manuel (Suppléante)

Suivent les signatures au registre.

POUR EXTRAIT CONFORME

Ranspach-le-Bas le 22/03/2026

Catherine TROENDLE  
Maire

Bruno BASSI  
Secrétaire de séance



Acte certifié exécutoire compte tenu de sa transmission au représentant de l'État le 22/03/2026 et de sa publication le.....

COMMUNE  
de  
RANSPACH-LE-BAS



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 22 MARS 2026**

L'an deux mil vingt-six, le 22 mars à 17h00, le Conseil Municipal de Ranspach-le-Bas s'est réuni en séance ordinaire

Membres en exercice : 15  
Conseillers en fonction : 15  
Conseillers présents : 15  
Conseillers votants : 15  
Pour : 15  
Contre : 0  
Abstention : 0

**Présents :** André BARRACA, Bruno BASSI, Cyrielle BOUDON, Audrey BRUGEMANN, Philippe BRUGEMANN, Myriam GOEPFERT, Julie HOFFSTETTER, Clothilde ISBARY, Floriane KARRER, Manuel KILO, Jérémie MULLER, Ophélie MULLER-TROENDLE, Laurent SCHMITT, François SCHURRER, Catherine TROENDLE.

**Absent excusé :**

**Secrétaire de séance :** Bruno BASSI

**DCM N°13/2026**

**OBJET :** DESIGNATION DES DELEGUES AU SEIN DES EPCI

Conformément aux règles de l'administration, Madame le Maire invite l'assemblée à procéder à l'élection des membres dans les EPCI.

- **Délégués SLA :**
  - Catherine TROENDLE (Titulaire)
  - Manuel KILO (Suppléant)
- **Syndicat RaMi :**
  - Catherine TROENDLE (titulaire)
  - Julie HOFFSTETTER (titulaire)
  - Manuel KILO (titulaire)
  - Myriam GOEPFERT (Suppléant)
  - Jérémie MULLER (Suppléant)
- **Délégués au territoire d'électricité et de gaz d'Alsace (TEA) :**
  - Jérémie MULLER (Titulaire)
  - Manuel KILO (Suppléant)
- **Délégués Brigade Verte :**
  - Philippe BRUGEMANN (Titulaire)
  - Laurent SCHMITT (Suppléant)

Suivent les signatures au registre.

POUR EXTRAIT CONFORME  
Ranspach-le-Bas le 22/03/2026

Catherine TROENDLE  
Maire

Bruno BASSI  
Secrétaire de séance



COMMUNE  
de  
RANSPACH-LE-BAS



Membres en exercice : 15  
Conseillers en fonction : 15  
Conseillers présents : 15  
Conseillers votants : 15  
Pour : 15  
Contre : 0  
Abstention : 0

## DCM N°14/2026

### EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 22 MARS 2026**

L'an deux mil vingt-six, le 22 mars à 17h00, le Conseil Municipal de Ranspach-le-Bas s'est réuni en séance ordinaire

**Présents :** André BARRACA, Bruno BASSI, Cyrielle BOUDON, Audrey BRUGEMANN, Philippe BRUGEMANN, Myriam GOEPFERT, Julie HOFFSTETTER, Clothilde ISBARY, Floriane KARRER, Manuel KILO, Jérémie MULLER, Ophélie MULLER-TROENDLE, Laurent SCHMITT, François SCHURRER, Catherine TROENDLE.

**Absent excusé :**

**Secrétaire de séance :** Bruno BASSI

| OBJET : | DESIGNATION DU DELEGUE AU CONSEIL D'ECOLE |
|---------|---|
|---------|---|

Conformément aux règles de l'administration, Madame le Maire invite l'assemblée à procéder à l'élection du délégué au Conseil d'école

- Manuel KILO

Suivent les signatures au registre.

POUR EXTRAIT CONFORME  
Ranspach-le-Bas le 22/03/2026

Catherine TROENDLE  
Maire

Bruno BASSI  
Secrétaire de séance



COMMUNE  
de  
RANSPACH-LE-BAS



Membres en exercice : 15  
Conseillers en fonction : 15  
Conseillers présents : 15  
Conseillers votants : 15  
Pour : 15  
Contre : 0  
Abstention : 0

**DCM N°15/2026**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 22 MARS 2026**

L'an deux mil vingt-six, le 22 mars à 17h00, le Conseil Municipal de Ranspach-le-Bas s'est réuni en séance ordinaire

**Présents :** André BARRACA, Bruno BASSI, Cyrielle BOUDON, Audrey BRUGEMANN, Philippe BRUGEMANN, Myriam GOEPFERT, Julie HOFFSTETTER, Clothilde ISBARY, Floriane KARRER, Manuel KILO, Jérémie MULLER, Ophélie MULLER-TROENDLE, Laurent SCHMITT, François SCHURRER, Catherine TROENDLE.

**Absent excusé :**

**Secrétaire de séance :** Bruno BASSI

**OBJET :** DESIGNATION DES DELEGUES A LA CCCC

Conformément aux règles de l'administration, Madame le Maire invite l'assemblée à procéder à l'élection des délégués à la commission communale de la chasse.

- **Commission communale consultative de la chasse**
  - François SCHURRER
  - Laurent SCHMITT

Suivent les signatures au registre.

POUR EXTRAIT CONFORME  
Ranspach-le-Bas le 22/03/2026

Catherine TORENDLE  
Maire

Bruno BASSI  
Secrétaire de séance



COMMUNE  
de  
RANSPACH-LE-BAS



Membres en exercice : 15  
Conseillers en fonction : 15  
Conseillers présents : 15  
Conseillers votants : 15  
Pour : 15  
Contre : 0  
Abstention : 0

## DCM N°16/2026

### EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 22 MARS 2026**

L'an deux mil vingt-six, le 22 mars à 17h00, le Conseil Municipal de Ranspach-le-Bas s'est réuni en séance ordinaire

**Présents :** André BARRACA, Bruno BASSI, Cyrielle BOUDON, Audrey BRUGEMANN, Philippe BRUGEMANN, Myriam GOEPFERT, Julie HOFFSTETTER, Clothilde ISBARY, Floriane KARRER, Manuel KILO, Jérémie MULLER, Ophélie MULLER-TROENDLE, Laurent SCHMITT, François SCHURRER, Catherine TROENDLE.

**Absent excusé :**

**Secrétaire de séance :** Bruno BASSI

**OBJET :** DESIGNATION DES AMIS DES LANDES

Conformément aux règles de l'administration, Madame le Maire invite l'assemblée à procéder à l'élection des délégués à la commission DES AMIS DES LANDES.

- **Délégués des Amis des Landes :**
  - Audrey BRUGEMANN
  - Floriane KARRER
  - Caroline PRESTEL

Suivent les signatures au registre.

POUR EXTRAIT CONFORME  
Ranspach-le-Bas le 22/03/2026

Catherine TORENDLE  
Maire

Bruno BASSI  
Secrétaire de séance



COMMUNE  
de  
RANSPACH-LE-BAS



## EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 22 MARS 2026**

L'an deux mil vingt-six, le 22 mars à 17h00, le Conseil Municipal de Ranspach-le-Bas s'est réuni en séance ordinaire

Membres en exercice : 15  
Conseillers en fonction : 15  
Conseillers présents : 15  
Conseillers votants : 15  
Pour : 15  
Contre : 0  
Abstention : 0

**Présents :** André BARRACA, Bruno BASSI, Cyrielle BOUDON, Audrey BRUGEMANN, Philippe BRUGEMANN, Myriam GOEPFERT, Julie HOFFSTETTER, Clothilde ISBARY, Floriane KARRER, Manuel KILO, Jérémie MULLER, Ophélie MULLER-TROENDLE, Laurent SCHMITT, François SCHURRER, Catherine TROENDLE.

**Absent excusé :**

**Secrétaire de séance :** Bruno BASSI

### DCM N°17/2026

**OBJET : INDEMNITES : MAIRE, ADJOINTS CONSEILLERS DELEGUES**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2123-20 à L 2123-24 ;  
Vu le décret n° 2022-994 du 7 juillet 2022 revalorisant l'indice brut terminal de la fonction publique depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022 ;  
Vu le budget communal ;

Considérant que lorsque le conseil municipal est renouvelé, les indemnités de ses membres, à l'exception de l'indemnité du maire, sont fixées par délibération. Cette délibération intervient dans les trois mois suivant l'installation du conseil municipal ;

Considérant que toute délibération du conseil municipal concernant les indemnités de fonction d'un ou de plusieurs de ses membres, à l'exception du maire, est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux autres membres du conseil municipal ;

Considérant que les assemblées délibérantes sont tenues de fixer les indemnités de fonctions des élus concernés dans la limite des taux maxima prévus par la loi ;

**Le maire a demandé à percevoir une indemnité de fonction inférieure au taux maximal fixé par la loi**

Considérant que le conseil municipal peut, par délibération, fixer une indemnité de fonction inférieure au barème applicable, à la demande du maire ;

Considérant que M. ou Mme le maire a demandé expressément à cette assemblée de percevoir une indemnité de fonction inférieure au barème légal ;

Mme le maire donne lecture au conseil municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction des maires et des adjoints, et l'invite à délibérer ;

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

Que le montant des indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers est, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par l'article L 2123-23 du code général des collectivités territoriales, fixé aux taux suivants :

- maire : 14 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- adjoints : 11.77 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- conseillers délégué : 2.6 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Suivent les signatures au registre.



POUR EXTRAIT CONFORME  
Ranspach-le-Bas le 22/03/2026

Catherine TROENDLE  
Maire

Bruno BASSI  
Secrétaire de séance